

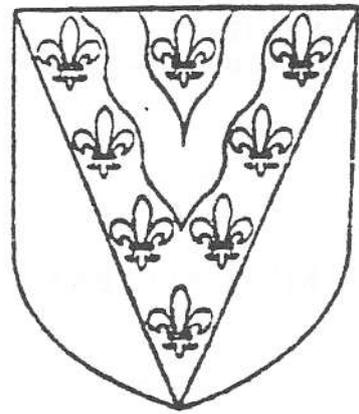
*de la bibliothèque  
14/1/30*

ISSN - 1156 - 7538  
AD94 - C 210

**MNEME 94**

*Ardenne  
et Flandre*

**Revue du Cercle d'Etudes  
Généalogiques et démographiques  
du Val de Marne**



**MNEME** fille de Zeus, muse de la mémoire.

"Mémoire collective où derrière le parchemin, le papier, le film, se projette la vie quotidienne, à la fois grave et joyeuse, de toutes celles et de tous ceux qui, venus d'horizons très divers nous ont précédés ici."

**N° 13**

# CERCLE D'ETUDES GENEALOGIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DU VAL DE MARNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social  
aux Archives Départementales - 8/10 rue des Archives - 94000 CRETEIL.

\*\*\*\*\*

Président d'Honneur : Madame **BOSMAN**, Directeur des Services d'Archives du Val de Marne

Membres d'Honneur : Mme **C. BERCHE**, ancienne Présidente d'Honneur de notre cercle  
Mme **M. JURGENS**, Présidente des Amis de Créteil  
Mr **J. LE TOUZE**, ancien Président du Cercle

Président : Mr **H. BOULET**  
3, rue Joseph le Brix - 94370 SUCY-EN-BRIE

Chargé de la Revue MNEME :

Vice-président - Chargé des relations avec les Fédérations : Mme **E. LEPLAT**  
appt. 233 - Bat. 2 Parc de la Chenaie - 94370 SUCY-EN-BRIE

Secrétaire Général : Mr **C. DUCHEFDELAVILLE**  
8, avenue Boileau - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Trésorier : Mme **J. MASSON**  
8, rue Edouard Manet - 94000 CRETEIL

Membres du Bureau : Mmes **CHILARD, RIVET, SERVERA, VOISIN.**

Toute correspondance concernant la Revue  
doit être envoyée à

**C.E.G.D. 94 - MNEME**

-----

Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse

*La reproduction des articles de Mnémé est autorisée sous réserve d'en informer au préalable le responsable et de faire parvenir un exemplaire de la revue publiant ledit article.*

## EDITORIAL

13ème Numéro de Mnémé !

Le dernier dont j'assure la parution ; les raisons d'âge, de fatigue et de santé m'amènent à cette sage décision, restant bien entendu que, l'occasion aidant, je pourrais rédiger, par-ci par-là, quelques rubriques d'Histoire locale ou de généalogie tirées des notes d'archives accumulées depuis si longtemps.

Que les membres du Cercle me pardonnent l'irrégularité des envois de la revue ; j'en suis seul fautif et prie les auteurs, les amis qui ont bien voulu prendre la peine de m'envoyer des articles si longtemps restés "en instance" dans mes dossiers de me pardonner aussi.

Un grand merci à Madame J. Masson qui a bien voulu déchiffrer mon écriture et assurer, outre ses fonctions de Trésorier, celles de la frappe, de la mise en page, du tirage et souventes fois de porter Mnémé aux membres du Cercle habitant les environs.

A tous et à vos familles je souhaite de joyeuses fêtes de Noël et vous présente de sincères voeux de santé, de joies, de réussite pour 1999.

Raymond THOUVENIN

## SOMMAIRE

- 1 - Editorial.... d'adieux (Monsieur R. Thouvenin) page : 3
- 2 - Sommaire page : 4
- 3 - La Grande Mademoiselle (Madame L. Rivet) page : 5
- 4 - Le Moulin de Chennevières (Monsieur P. Roblin) page : 23
- 5 - Réception d'un Maître chirurgien en 1758 (paléographie)  
(Madame M. Jurgens) page : 26
- 6 - Les A.D. 94 page : 28
- 7 - Sous peine d'encourir les rigueurs de la loi  
(Madame M. Servera) page : 29
- 8 - Monseigneur (paléographie) (Madame L. Rivet) page : 34
- 9 - Sucy révolutionnaire (Monsieur H. Boulet) page : 35
- 10 - Enfants de l'An V à Créteil (Madame M. Servera) page : 37

## La "Grande Mademoiselle" à Choisy

Son Altesse Royale la princesse Anne Marie Louise d'Orléans, Duchesse de Montpensier.... dite la "Grande Mademoiselle" fut certainement une des figures les plus marquantes de l'Histoire de Choisy le Roi (1).

Petite fille de Henri IV, son père Gaston d'Orléans, 3e fils du "Vert-galant" et de Marie de Médicis, était le frère de Louis XIII. Elle était donc Cousine germaine du roi Louis XIV.

Caractère impétueux, elle jouera un rôle important durant les luttes de la Fronde, allant jusqu'à faire tirer le canon de la Bastille sur les troupes royales, sauvant ainsi l'armée de Condé (02 juillet 1652).

Son mariage (?) avec le Comte de Lauzun en 1670, malgré l'opposition du roi, amènera sa rupture avec le souverain... quant à Lauzun il fut envoyé dans la forteresse de Pignerol (où il rejoignit Fouquet incarcéré depuis 1664)... libéré en 1680. Rentré en grâce le roi le fera duc en 1692.

Ce coup de tête de la princesse provoquera, outre la colère de Louis XIV, la grande surprise de la Cour. La Marquise de Sévigné conte l'histoire à son cousin de Coulanges le 10 décembre 1670 dans une de ses plus célèbres lettres, véritable chef d'oeuvre de la langue française tant sur le plan du vocabulaire que sur celui de la progression du récit... elle est trop belle pour ne pas être de nouveau publiée.

---

### PLAN

- La Grande Mademoiselle et le retour de Lauzun
- Le Testament et les oeuvres
- Une réception en l'honneur du Dauphin (2), le 14 juillet 1686.

## À COULANGES

À Paris, lundi 15 décembre (1670).

Je m'en vais vous mander la chose la plus étonnante, la plus surprenante, la plus merveilleuse, la plus miraculeuse, la plus triomphante, la plus étourdissante, la plus inouïe, la plus singulière, la plus extraordinaire, la plus incroyable, la plus imprévue, la plus grande, la plus petite, la plus rare, la plus commune, la plus éclatante, la plus secrète jusqu'aujourd'hui, la plus brillante, la plus digne d'envie ; enfin une chose dont on ne trouve qu'un exemple dans les siècles passés, encore cet exemple n'est-il pas juste ; une chose que nous ne saurions croire à Paris (comment la pourrait-on croire à Lyon ?) ; une chose qui fait crier miséricorde à tout le monde ; une chose qui comble de joie Mme de Rohan et Mme de Hauterive ; une chose enfin qui se fera dimanche, où ceux qui la verront croiront avoir la berlue ; une chose qui se fera dimanche, et qui ne sera peut-être pas faite lundi. Je ne puis me résoudre à la dire. Devinez-la ; je vous le donne en trois. Jetez-vous votre langue aux chiens ? Eh bien ! il faut donc vous la dire : M. de Lauzun épouse dimanche au Louvre, devinez qui ? Je vous le donne en quatre, je vous le donne en dix ; je vous le donne en cent. Mme de Coulanges dit : Voilà qui est bien difficile à deviner ; c'est Mlle de La Vallière - Point du tout, Madame - . C'est donc Mlle de Retz ? - Point du tout, vous êtes bien provinciale. - Vraiment nous sommes bien bêtes, dites-vous, <c'est Mlle Colbert ? - Encore moins. -> C'est assurément Mlle de Créquy ? - Vous n'y êtes pas. Il faut donc à la fin vous le dire : il épouse, <dimanche, au Louvre,> avec la permission du Roi, Mademoiselle, Mademoiselle de... Mademoiselle... devinez le nom : il épouse Mademoiselle, ma foi ! par ma foi ! ma foi jurée ! Mademoiselle, la Grande Mademoiselle ; Mademoiselle, fille de feu Monsieur ; Mademoiselle, petite-fille de Henri IV ; mademoiselle d'Eu, mademoiselle de Dombes, mademoiselle de Montpensier, mademoiselle d'Orléans ; Mademoiselle, cousine germaine du Roi ; Mademoiselle, destinée au trône ; Mademoiselle, le seul parti de France qui fût digne de Monsieur. Voilà un beau sujet de discourir. Si vous criez, si vous êtes hors de vous-même, si vous dites que nous avons menti, que cela est faux, qu'on se moque de vous, que voilà une belle raillerie, que cela est bien fade à imaginer ; si enfin vous nous dites des injures, nous trouverons que vous avez raison ; nous en avons fait autant que vous.

Adieu ; les lettres qui seront portées par cet ordinaire vous feront voir si nous disons vrai ou non.

1) Choisy sur Seine, Choisy Mademoiselle, Choisy le Roi en 1739, à nouveau Choisy sur Seine en 1793 (révolution) Choisy le Roi après la révolution, voir l'article ci-après : "Sucy Village révolutionnaire"

2) Le Grand Dauphin, Louis de France (1661-1711)

## LE RETOUR DE LAUZUN

Si l'on privilégie, chez Mademoiselle d'Orléans, le côté romanesque, si l'on se convainc que Choisy sur Seine devait recevoir celui qu'elle attendait depuis si longtemps, celui pour lequel sa longue patience, sa fidélité avaient obtenu une libération, chèrement payée, longuement remise en question, il faut, aussi, raisonnablement admettre qu'elle a continué à vivre comme par le passé, à aller et venir aux lieux où se tenait la cour et dans ses diverses résidences. Elle n'a pas vécu en recluse, elle se devait de tenir sa place à St Germain, Fontainebleau, Chambord, Versailles ; il lui fallait être, par sa présence, un rappel de l'existence d'Antoine Nompar de Caumont, marquis de Puÿguilhen, l'imprudent Lauzun, au secret en la forteresse de Pignerol. Elle aurait pu s'incliner devant la volonté du Roi, renoncer ; elle s'astreignit à être de tous les déplacements (ou presque tous) à participer aux réceptions, aux spectacles, aux jeux, à suivre le Roi où les impératifs du protocole l'exigeaient, pour, par ses suppliques, par sa seule présence, émouvants reproches, obtenir la liberté de Monsieur de Lauzun.

Il faut aussi penser, qu'en dépit de la compétence et des talents de ceux auxquels elle a confié la réalisation de "sa maison", l'élaboration du parc, des problèmes imprévus, des décisions imprévisibles ont pu nécessiter son intervention et retenir son attention. La cousine du Roi, duchesse de Montpensier grâce aux expériences de St Fargeau, d'Eu, est apte à prendre les mesures indispensables pour animer les travaux.

Les années n'ont pas attiédi ses sentiments ; elle se veut confiante en une grâce royale mais elle sait aussi que Fouquet, condamné en 1664 et emprisonné, comme Lauzun, à Pignerol, y meurt le 23.3.1680 : l'irréversible peut se produire. Alors comment pourrait-elle résister aux promesses insidieuses de Madame de Montespan qui s'efforce de la persuader que le Roi attend une preuve évidente de son attachement aux intérêts de la famille royale. De sourires en menaces, faisant jouer le charme du jeune duc du Maine auquel Mademoiselle est sensible, on amènera celle-ci, non à léguer comme elle l'envisageait, mais à donner "pour l'affection singulière" qu'elle porte au seigneur du Maine (*ap/300 (1) 93*) la Dombe (à la réserve de l'usufruit) dont elle est souveraine et le comté d'Eu (payé 2 500 000 £ en 1660) rapportant 200 000 £ de rente (*Bluche p.935 dictionnaire du grand siècle*), (d'après un manuscrit de la ville d'Eu, dans "la Grande Mademoiselle" par Ch. Bouyer), elle en avait acquis les droits seigneuriaux dus au Roi (*16.5.1675 ; 4.11.1678*). Lourde rançon, d'autant plus qu'elle s'apercevra bien vite qu'elle a été flouée et que Madame de Montespan aura l'impudence de lui dire "Le Roi ne consentira jamais que vous épousiez Monsieur de Lauzun... ni qu'on l'appelât Monsieur de Montpensier".

C'est en 32 pages (409 à 441) sur les 900 pages des "Mémoires" que Mademoiselle retrace les complications du retour de Lauzun, leurs difficiles retrouvailles mais aussi les événements, petits et grands (décès de Monsieur 1660, de la Reine, 30.7.1683, celui de Colbert 6.9.1683, de Louis de France, comte de Vermandois, 18.11.1683, la reconnaissance du comte de Toulouse et de Mademoiselle de Blois, par le Roi...) de cette période qu'elle avait cru vivre heureuse et qui se terminera par une rupture.

"J'écris comme il m'en souvient, je ne marque ni année, ni époque".

**Le document concernant le don de Mademoiselle de la souveraineté de Dombes au duc du Mayne (ap/300(1)/93) comporte 3 parties :**

I - Par devant Mre J.B. Desmaretz... au château de St Germain...  
très haute, très puissante, très illustre et Excellente Princesse Mademoiselle Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille aînée de feu Monseigneur le duc d'Orléans... souveraine de Dombes, duchesse de St Fargeau, Montpensier, Chastellerault, première pair(e) de France... a volontairement donné... maintenant et à toujours, par donation irrévocable  
à Très haut et très puissant Prince Monseigneur Louis Auguste de Bourbon fils naturel du Roi, Duc du Mayne, Colonel général des Suisses et Grisons, acceptant par Très haute et très puissante Dame Françoise de Rochechouart, marquise de Montespan, surintendante de la maison de la Reyne  
suivant le pouvoir que ladite dame a du Roy, signé de la main de Sa Majesté en date de ce jourd'huy  
c'est à scavoir, les pays Terres et Souverainetez de Dombes, et ses dépendances... tant en domaines que droits sur les vassaux, arrière-vassaux, censitaires et sujets... et tous autres droits procédans d'icelle souveraineté..  
donation faite pour l'affection singulière que ladite AR Mademoiselle porte à mondit seigneur du Mayne...  
à la réserve toutesfois de l'usufruit de lad souveraineté comme aussi par elle nommer et pourvoir sa vie durant aux offices, et bénéfices dépendans de la souverainete.  
Le 2è jour de février 1681

II - Ensuit la teneur dudit pouvoir du Roy  
est escrit de la main de Sa Majesté  
pouvoir à la marquise de Montespan de signer la donation de la souveraineté de Dombes pour le duc du Mayne.  
par devant Chuppin notaire à Paris le 2 février 1681

III - Le 24 octobre 1681 A.M.L d'Orléans par la grâce de Dieu souveraine de Dombes.  
Le respectueux zèle que nous avons toujours eu pour le Roy et les marques qu'il nous a donné(es) de Sa bonté en toutes occasions nous ayant portée à donner à Louis Auguste de Bourbon duc du Mayne notre souveraineté de Dombes, le 2 février 1681, nous avons agréé et confirmé led. contrat cy attaché sous le contrescel des présentes... si, donnons commandement à nos amez et féaux les gens tenans notre cour de Parlement qu'ils ayent à faire lire publier et enregistrer les présentes et ledit contract... car tel est notre bon plaisir

donné à Choisy le 24è jour d'octobre 1681 et de notre souveraineté la 55è année  
signé AML. et sur le reply par M Rolinde

COMMUNICATION AU PARLEMENT, PAR LE ROI A.N. (ap/300 (1) 93)

Mademoiselle de Montpensier, Anne-Marie-Louise d'Orléans, princesse souveraine de Dombes, fait don à Louis Auguste de Bourbon, duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, de la souveraineté de Dombes avec réserve de l'usufruit sa vie durant, elle se reconnaît obligée par les lois d'une bonne administration qui est attachée à son usufruit, de ne pas souffrir que les droits de la dite souveraineté soient diminués.

Souvenirs pénibles qu'elle n'est pas tentée de prolonger et qui, malgré sa sincérité, sont vraisemblablement entachés de partialité, elle écrit pour s'expliquer, pour se justifier, à ses yeux comme aux regards des autres (quoi qu'elle en dise).

Lauzun, que le très dévoué Barrailh est venu rejoindre à Pignerol (pour essayer d'empêcher les incartades de son maître), quitte la citadelle le 24.4.1681, mais, premier désappointement, il est astreint à résidence et la première étape le mène à Bourbon où il est censé prendre les eaux, rétablir sa santé. De là, les mousquetaires qui l'accompagnent, le conduiront à la citadelle de Châlon-sur-Saône, lieu choisi par Mademoiselle parmi ceux qui lui ont été proposés, comme étant "plus près et plus beau". Le Roi est mécontent ; Lauzun s'y conduit aussi mal qu'à Bourbon. Envoyé ensuite à Amboise il s'y plaint "l'air d'Amboise le tuoit... il s'y ennuyoit... il ne voyait personne"... Les informations que reçoit Mademoiselle sont tout autres. Le conseil est donné avec insistance à l'insoumis de se rendre à St Fargeau ou à Lauzun "jusqu'à ce qu'il plaise au Roi qu'il revienne", il refuse.

Le Roi part inspecter les camps de l'Est (30.9.1681), il visite Brisach, Fribourg en Brisgau. Mademoiselle a refusé l'offre de Colbert de suivre la Reine. Elle s'en retourne à Choisy et y restera durant l'absence du Roi. Espère-t-elle que Lauzun l'y rejoindra et qu'ils vivront l'intimité à laquelle elle aspire ? A-t-elle besoin de réfléchir, à l'écart des pressions ? Est-elle saisie de pressentiments ? Ordre lui est donné de rejoindre le Roi à Villers Cotterets (le 14.11.1681) et le 16 à St Germain.

Enfin le Roi consentit à ce que Monsieur de Lauzun revint, qu'il le vit une fois seulement "et qu'il s'en iroit à Paris et partout où il voudroit, hors la cour". Pour ne pas trahir la pensée d'Anne Marie-Louise d'Orléans, le plus sûr est de la citer.

"Il ne vint pas si vite qu'il auroit dû car je croyois qu'il viendroit en poste ou en relais".

On peut s'étonner à la lecture de ce qui suit.

"Madame de Montespan me dit que le Roi m'autorisait à voir Monsieur de Lauzun avant qu'il eût vu le Roi. Je me récriai qu'il faudroit que je fusse folle d'en user ainsi et que l'on se moqueroit de moi et avec juste raison".

Comment expliquer cette froideur alors que le Roi et Madame de Montespan apparemment sont si compréhensifs, si confiants ?

"Quatre jours après l'arrivée de Monsieur de Lauzun, je m'en allai à Choisy sans lui rien demander. Il y vint le lendemain au matin... il faisoit très beau : nous nous promenâmes fort ; il fut de très belle humeur. Sur les 5 heures il dit : Monsieur Colbert... m'a donné audience à 7 heures... Je suis au désespoir de m'en aller : je suis enchanté de Choisy ; mais j'aurai l'honneur de vous voir ce soir". Il ne réapparut pas ; Barailh vint me faire ses excuses... "il s'était trouvé si las... qu'il s'alloit coucher".

Déplaisir pour Mademoiselle et probablement indignation - dissimulée - quand des visiteuses " lui dire.... que depuis qu'il étoit arrivé, il avoit ou dîné ou soupé "chez elles".

Les tromperies, les dérobades, maladroitement couvertes par des mensonges, saperont les espoirs de Mademoiselle. Lauzun lui rend visite chaque jour (ou presque) mais il ne s'attarde pas, elle devine qu'il est impatient de partir; elle

ne peut le retenir dans cette maison préparée dans ce dessein. Au jeu, à Luxembourg, il est plus assidu, là, il se livre à sa passion.

Dans ces quelque trente pages, on peut relever près de vingt fois ce nom de Choisy : "Je m'en allai à Choisy", "Je demeurai à Choisy", "J'y fis quelques séjours pour m'y baigner", "Il vint à Choisy comme je dinois", "Je fus tout étonnée de le voir entrer dans le jardin de Choisy"... Elle y séjourna de manière continue pendant le voyage du Roi...

Au moins pourrait-il lui témoigner de la reconnaissance. Pour le dédommager des biens qu'elle lui a repris pour en faire don au duc du Maine, elle l'a fait seigneur de St Fargeau (affermé 22 000 £), de Thiers en Auvergne, elle l'a pourvu d'une rente de 10 000 £ sur les gabelles du Languedoc. "J'avais remercié le Roi de la bonté qu'il avait de trouver bon que je donasse 40 000 £ de rente à Monsieur de Lauzun". J'appris que je lui avais donné si peu de chose, "il disoit qu'il avoit eu peine à l'accepter", "qu'il fallait faire ce que l'on pourroit pour me faire donner jusqu'à 100 000 francs. A force de sollicitations, elle a obtenu de Monsieur de Colbert 980 000 £ pour indemnisation de ses années de prison, prix de sa charge, arrérages de ses appointements de celle des becs-de-corbins, pension de 9 000 £. Il a l'outrance de dire que de tout cela il n'avait que faire, qu'il "aimerait mille fois mieux sa charge"... "qu'il était le plus malheureux homme du monde que je me fusse mêlée de ses affaires...". Madame de Montespan avait dit : "on n'a pas accoutumé d'en user ainsi après les disgrâces".

Enfin ce qui portait la colère de Mademoiselle à son comble c'était la hargne qui le saisissait à propos de Choisy, reprochant à Rollinde de ne pas avoir "empêché Mademoiselle d'acheter Choisy et d'y faire de la dépense et qu'il auroit trouvé tout cet argent qu'il m'auroit bien fait lui donner"... "il ne fallait là qu'une petite maison à venir manger une fricassée de poulets"... "Toutes ces terrasses coûtent des sommes immenses ; à quoi cela est-il bon ?" Il ose poser à Rollinde la question "Où est l'argent de la chaîne de perles... vendue 40 000 écus ? Mademoiselle lui a donné quatre diamants pour servir de boutons de manchettes "Tout le monde - dit-il - les a trouvés vilains... et il les a vendus pour vivre "car je n'avais pas le sou".. Il la ridiculise, il est odieux, et semble éprouver le besoin pervers de choquer tous ceux qui approchent Mademoiselle.

Y eut-il un mariage secret ? Rien, dans les Mémoires ne permet d'affirmer ou de réfuter l'idée de cette union Mademoiselle est d'une extrême discrétion.

A peine pourrait-on interpréter les demandes de Lauzun aux fins de s'immiscer dans les "affaires" de Mademoiselle comme l'expression d'un droit acquis par le mariage ce qui expliquerait sinon ferait comprendre qu'il osât les formuler.

"Il me semble que vous devriez tenir votre conseil toutes les semaines et me faire l'honneur de m'y appeler... au moins on sauroit comme toutes choses vont"... "qu'il devrait tout faire chez moi... qu'il me feroit mieux servir"...

... Je lui disois : "vous êtes un plaisant homme d'affaires... cela seroit ridicule d'en user d'une autre manière que j'ai eue jusqu'ici".

"... Je crois que vous riez ; on se moqueroit bien de moi"...

Comment imaginer que Mademoiselle aurait pu accepter cette tutelle, abdiquer ses droits, son indépendance et que le Roi lui eût laissé commettre une telle inconséquence ?

Le comportement de Lauzun le trahit, révèle quelles étaient ses intimes visées, quand, dix ans plus tôt il acceptait de devenir l'époux de la duchesse de Montpensier, cousine germaine du Roi ; union qui le faisait cousin du Roi et lui permettrait l'accès au titre de duc et aux "honneurs du Louvre" (droit d'entrer en carrosse dans la résidence du Roi), (*Fr Bluche*). La perte de sa charge de capitaine de la compagnie des gentilhommes de la garde du Roi lui est si cruelle qu'elle peut expliquer cette animosité, cette "méchante humeur" en présence de Mademoiselle. Il accuse celle-ci de la perte de ce luxe, de ce vernis qui auraient rehaussé son prestige, sa séduction auprès des femmes comme il lui reproche de ne l'avoir pas doté d'un "carrosse à six chevaux qui ne fût qu'à lui"... "d'un bel appartement bien meublé" ou "elle lui" ferait servir une table et qu'il pourroit y mener ses amis à manger".

Mademoiselle s'est complètement fourvoyée en lui préparant confort et intimité à Choisy.

A la décharge de Lauzun Anne Marie-Louise a 55 ans ; l'amazone s'est alourdie, elle a les cheveux gris (depuis 25 ans). Passe encore, mais elle est imbue de sa naissance, de son rang et du respect qu'on lui doit ; elle est impérieuse (Saint Simon) et même violente en paroles et en gestes, prompte à manifester sa colère (Barail lui-même eut à en souffrir), mais prompte à regretter ses excès si elle a tort.

Sans indulgence pour les mensonges de Lauzun elle le lui prouve, elle est toujours renseignée et à cette mise en évidence de la fausseté de ses explications, il doit se sentir humilié et se rebelle.

Après tant et tant de désaccords, un dernier affrontement se produit dont le motif est ambigu - peut-être un chantage de la part de Lauzun : "je m'en vais et je vous dis adieu pour ne vous voir de ma vie" et Mademoiselle répond : "Elle auroit été bien heureuse, si je ne vous avois jamais vu ; mais il vaut mieux tard que jamais".

La maison de Choisy est intimement liée au roman de Mademoiselle de Montpensier ; il aurait été difficile de parler de l'un sans parler de l'autre. La différence est que le roman s'achève tandis que Mademoiselle restera fidèle à Choisy.

## EPILOGUE

Il était intéressant de lire les dix dernières pages des Mémoires afin de savoir si la rupture avait été définitive. Une note en page 449 retient l'attention ; ..."Cette allusion de Mademoiselle aux succès du maréchal de Luxembourg prouve qu'elle écrit cette partie de ses Mémoires vers 1690. Ce fut en cette année que Luxembourg gagna la bataille de Fleurus (30.6.1690). La preuve n'est pas évidente me semble-t-il .

Mademoiselle se partage toujours entre Versailles, Fontainebleau, Paris, Luxembourg et Choisy (pp. 445 - 452). Ces pages étonnent ; Mademoiselle semble vouloir rapporter tout ce qui a eu lieu = les décès, les mariages, les réflexions des uns et des autres,... une gazette de la cour mais le ton est acerbe ; on l'imagine observant ceux qui s'agitent, notant tout ce qui est critiquable, jugeant sans indulgence, se tenant en retrait ; elle égratigne sans cesse, on la sent aigrie.

Surprise aussi que le nom de Lauzun apparaisse : "Monsieur de Lauzun vivait à son ordinaire - jouant beaucoup chez Monsieur... voyant moins Monseigneur (p.449).. Monsieur de Lauzun demande "permission d'aller en Angleterre chercher la guerre". (p. 450).

Surprise encore : "J'étais ici (?) quand il passa à Abbeville ; il envoya un gentilhomme me faire ses compliments ; je crois qu'il m'écrivit ; mais je ne lui fis pas réponse. Il acheta force marchandises de la Chine, il en envoya une grande quantité à Choisy ; très jolies mais je ne les voulus pas recevoir, et le gentilhomme les étala sur des tables chez Rollinde... ; je ne pus m'empêcher de les aller voir mais bien de les recevoir".

Lauzun regrette-t-il ? tente-t-il une réconciliation ??

### N.D.L.R.

Qu'ajouter à la remarquable étude de Madame L. Rivet

## LE TESTAMENT DE MADEMOISELLE.

Lauzun chassé, décision irrévocable, Mademoiselle a retrouvé sa fierté, compris ses erreurs ; elle ne lui pardonnera pas, ne le reverra plus mais gardera le regret qu'après avoir tant fait pour lui, elle n'ait pu parvenir au but qu'elle s'était fixé : satisfaire Lauzin en lui obtenant le titre de duc et lui faire retrouver sa place de favori auprès du roi.

Quels que soient sa déception et son chagrin, Mademoiselle enfin lucide va s'appliquer à mettre de l'ordre dans sa vie, à préparer son "au delà".

Le point final de ses faiblesses est la constitution d'un nouveau testament qui annule celui qu'elle avait rédigé en 1670 à l'avantage de celui qu'elle aimait.

Elle est si attachée à Choisy, à cette maison dans laquelle elle s'est totalement impliquée, qu'elle veut en assurer l'avenir, la confier à qui la mérite (?) et, par l'intermédiaire de qui elle s'adjoindra, ultérieurement, au domaine royal. Par affection, par estime, peut-être aussi pour lui permettre de s'affranchir de l'atmosphère pesante de la cour, elle lègue sa maison à Monseigneur, le grand Dauphin son petit cousin "le prince le plus digne d'être aimé des Français" (Mémoires du baron de Breteuil, éd. F. Bourin - 1992 p.298).

"Je lègue ma maison de Choisy à Monseigneur le Dauphin et du surplus de mes biens, je fais mon légataire universel, Monsieur Philippe de France, duc d'Orléans, dont j'ai l'honneur d'être cousine germaine et qui m'a fait celui de me témoigner toujours beaucoup d'amitié, dans lequel legs universel seront comprises les parts et portions dont je puis disposer et toutes les seigneuries, terres restantes et autres immeubles qui m'appartiennent. Je révoque tous les autres testaments que j'ai faits cy devant, nonobstant les clauses dérogoires que j'y pourrois avoir mises".

Le testament, ne peut concerner que les biens provenant de la succession maternelle et ceux qu'elle a acquis et non ceux de son père (décédé en 1660), les deux filles de ce second mariage, demi-soeurs de Mademoiselle, cohéritières.

Ce testament, daté du 27.2.1685, à Choisy, stipule de nombreuses donations, tant aux oeuvres qu'à ceux qui vivaient près d'elle : dames de compagnie, dame d'atour, qui exerçaient des charges indispensables aux besoins et au confort de la princesse et jusqu'au petit personnel.

On relève :

Aux Carmélites de St Denis, dix mille francs,

Aux Augustins de St Fargeau, dix mille francs "pour la subsistance de leur maison"

A l'hôpital de St Fargeau, dix mille livres "pour la subsistance des malades"

A l'hôpital des malades de la ville d'Eu, "dix mille livres pour l'augmentation des lits pour les hommes"

Aux Carmélites de Trévoux dix mille livres pour subvenir à leurs besoins et aux Ursulines du même lieu, dix mille livres pour achever leur maison.

A l'hôpital général d'Eu, de quoi faire trois mille livres de rente.

Au soeurs de la Charité "que j'ai établies à la ville d'Eu, quatre mille livres de rente".

"Je veux que l'on donne à mes domestiques leurs gages et leurs nourritures de toute l'année en argent et le prix de leur charge à ceux qui l'on achetée et même valeur



à ceux qui ne l'ont pas achetée, ne voulant pas que l'on voie demander l'aumône à ceux qui m'auroient servie comme l'on voit tous les jours à ceux des gens au dessus de moi".

A mes filles, chacune vingt mille francs,  
A mes femmes chacune douze mille francs,

Que l'on paie la pension que je donne de dix mille écus au "comte de Charny" bâtard du duc d'Orléans...

"Aux pages, chacun cent pistoles", ..."aux valets de pied chacun cinq cents écus"... "à mon cocher, deux mille francs", "cinq cents écus aux autres et aux postillons autant"...

"Aux Suisses et aux palefreniers, chacun deux cents écus" "autant aux garçons d'office et aux porteurs de chaise"...

Tous ces dons sont à prendre sur les 400 000 livres qui lui sont dues, par transaction avec sa soeur de Guise concernant le palais du Luxembourg "dit d'Orléans" "et sur mes pierreries et meubles si cette somme ne suffit pas".

Et enfin " Ne pouvant trouver personne plus propre pour exécuter mon présent testament que Monsieur Harlay, procureur général du Parlement de Paris, connaissant sa probité, son mérite... l'affection que sa personne et tous ses ancêtres ont toujours eu(s) pour la maison royale et pour moi en particulier, je le prie de se vouloir donner cette peine et de recevoir un diamant brillant de quatre mille écus que je lui laisse pour se souvenir de moi".

D'autres documents ajoutent à ce qui précède quelques témoignages des libéralités d'Anne-Marie-Louise duchesse de Montpensier : à Vimart, concierge du château de Choisy, mille livres, à Guillaume de Lespine, son chirurgien ordinaire, deux mille livres, au sieur de Bailleul pour les services de paneterie et eschansonnerie, deux mille livres.

(quittances du 19 et du 31 mars 1695 CXIII-169)

Il est intéressant de feuilleter l'inventaire fait après le décès de Mademoiselle (300 API 93), on y lit que :

la vaisselle d'or et d'argent qui s'est trouvée à Paris et à Choisy ainsi que dans la ville d'Eu a été "retenue par S.A. Monsieur pour 64.156 livres 7 sols et le gros diamant de 80.000 livres aussi.

les meubles de Choisy par Monseigneur (30.296 livres) mais encore beaucoup de meubles, pierreries, bijoux, chevaux, mulets, vendus 276.128 livres y compris les pierreries adjugées au sieur Masse, joaillier à Paris (47.992 livres).

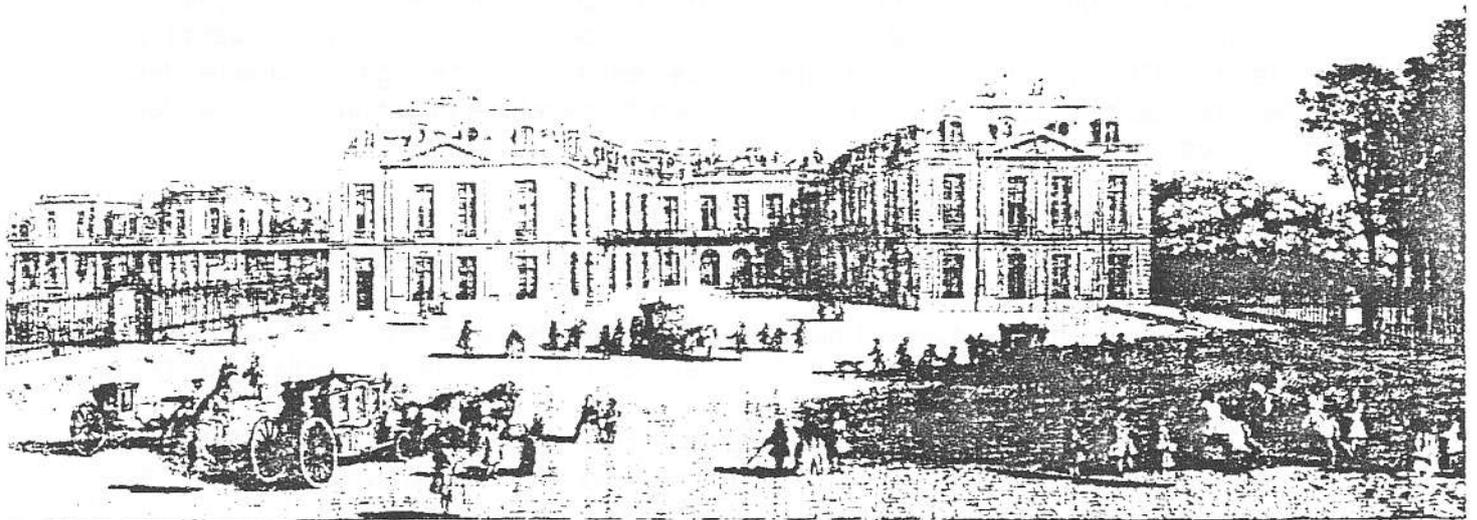
un lit vendu à la folle enchère, réadjudgé au sieur Toussaint, fripier.

Parmi les papiers (baux, requêtes, aveux, hommages, acquisitions, en sacs, en liasses) des comptes signés par le trésorier de Mademoiselle, Robert... et les actes de la donation au duc du Maine....

Le dossier : succession Bourbon-Montpensier, à la date du 18.11.1816 communique les comptes : les héritiers recevront 1333 livres 6 sols 8 deniers de rente annuelle, "laquelle rente rachetable à toujours, quand il plairait à leurs Altesses Royales, ou à leurs ayants cause, la somme de 2666 livres 13 sols 4 deniers avec les arrérages lors dus et tous frais et loyaux comptes".

Les tractations se prolongeaient encore en 1824.

Louis Philippe alors encore seulement duc d'Orléans eut communication du testament et le rendit en l'accompagnant d'une note manuscrite : "*Nous avons lu ce testament de Mademoiselle de Montpensier dans le salon et on peut le rendre à Monsieur Richet pour le remettre aux archives*" daté "ce 11 Mai 1824".



VUE DE LA MAISON ROYALE DE CHOISY DU CÔTÉ DE LA COUR

1776. Vue prise de la cour de la Maison Royale de Choisy-le-Reu, en montrant le Salon de la Couronne, son Parterre, et le Jardin, au bord de cette rivière.

## LES OEUVRES

Peu de temps après la rédaction de son testament et de ses donations aux Carmélites, Augustins, soeurs de la Charité, Mademoiselle, désirant manifester sa bienfaisance aux Choisyens, avait demandé que 2 filles de cette dernière communauté fussent envoyées à Choisy ; le supérieur général Mre Edmé Jolly, donna son accord (29.5.1685 ; S 6162). Leur rôle serait double "secourir les pauvres malades", à l'exclusion des accouchements des personnes de sexe féminin, pauvres ou riches et "enseigner les pauvres petites filles" et "non à aucuns garçons de quel âge qu'ils soient".

Vingt ans plus tôt (14.8.1665) (originaux sur parchemin) (S 3542 - S 3543) (photocopie Cotte K) Marie Riolan, veuve de Messire Jean Mesnars, chirurgien ordinaire du Roi et des Reines (qui remplit sa fonction toute l'année) avait donné par testament une petite maison pour loger un prêtre. 300 livres pour la réparer, 50 livres de rente perpétuelle à prendre sur les revenus de sa ferme (devant les notaires Delaunay et d'Orléans - 21.1.1671 - autre fondation), prêtre dont le rôle serait d'instruire les enfants de la paroisse, les informer des choses saintes, leur apprendre la lecture, l'écriture et le plain-chant et "avoir l'oeil sur les enfants".

En 1685 le 29.5 devant les notaires Robillard et Lefebvre (S 6162), Mademoiselle, pour l'établissement des soeurs, faisait donation de 2 maisons, tenant l'une à l'autre "la première" qui est la plus "petite" et "l'autre" où est pour enseigner l'image du duc de Bourgogne, auberge dont le loyer sera affecté à la nourriture et l'entretien personnels des soeurs, lesquelles seront tenues "de payer aucuns droits" et seront pour le temporel sous l'autorité des personnes qui seront destinées par Son Altesse Royale Mademoiselle."

Anne-Marie-Louise d'Orléans ne fait que remplir son rôle seigneurial mais remarquons l'exclusion des garçons ou, tout au moins, "l'attention particulière portée aux filles".

A 30 ans, elle écrivait : "je ne suis pas dévote" mais je voudrais l'être et déjà je suis dans une grande indifférence pour le monde mais je crains que ce qui me le fait mépriser ne m'en détache point"

Pas dévote ? Elle en a au moins les manifestations, elle observe les rites des fêtes religieuses, elle ne doute jamais de sa foi, elle est tout naturellement chrétienne et "craint le jugement dernier". A une époque où les passions religieuses se manifestent, elle écrit "Comme ce sont questions de théologie, et qu'il n'appartient pas aux femmes d'en parler, ni même à beaucoup d'hommes, c'est à ceux à qui Dieu a donné le pouvoir et le caractère, d'en connaître..." cité par Jean Garapon (tome III des mémoires p. 69 de l'édition Cheruel). Elle est croyante comme elle est duchesse, par sa naissance, par son éducation, par convenance; il faut aussi se souvenir que : "Le Roi assista à la messe chaque jour durant les 54 années de son règne personnel afin d'encourager ses sujets à ne jamais manquer l'office du dimanche. "Bluche (dictionnaire du Grand Siècle).

Au château, est une chapelle, Mademoiselle n'y fait pas allusion dans ses mémoires mais le registre paroissial enferme la signature de "très haute et très puissante Princesse Son Altesse Royale Mademoiselle Anne-Marie-Louise d'Orléans,

souveraine de Dombes" et celle de "très haut et très puissant Prince Messire Louis Auguste de Bourbon duc du Maine, gouverneur du Languedoc", marraine et parrain de Louis Vincent fils du tapissier de Madame la Dauphine et concierge de son Altesse Royale Mademoiselle en son chasteau de Choisy, baptisé sous condition par le curé Dauberive, le 20 octobre 1687. Rappelons que l'usage aussi veut que tout enfant qui naît dans un château royal ait le Roi pour parrain.(A.D Etat des communes), si l'on veut bien croire qu'ils assistèrent en personne à la cérémonie, dans la chapelle du château et signèrent.

A Choisy, Mademoiselle, en achetant les biens des frères Gontier, a acquis les droits afférents, en particulier le droit de banc, mais il est improbable qu'elle en ait fait usage si l'on se représente la chapelle St Nicolas "érigée en église paroissiale avec fonts baptismaux et cimetière, en mai 1225" (R. Laporte, LL 1025), située près de la seine, inaccessible en période d'inondation et qui n'offrait aux fidèles que des bancs.

En 1686, Mademoiselle confia à Rollinde le soin d'y faire exécuter quelques travaux de restauration, de l'agrandir, peut-être d'une ou deux chapelles, ce dont les habitants durent lui rendre grâce.

On trouve, dans un mémoire pour la Cure et fabrique de Choisy (S.3542), un répertoire des dons faits par Son Altesse Royale Mademoiselle de Montpensier :

"un devant d'autel vert de soie aux armes de S.A.R. Mademoiselle,  
un autre fond aurore, servant à la chapelle St Roch.

## RECEPTION EN L'HONNEUR DU DAUPHIN 14.07.1686.

Les travaux étant en voie d'achèvement, l'avenir de cette maison, dans laquelle Mademoiselle s'était tout entière impliquée, étant fixé, ses intentions fermement exprimées dans le testament du 27.2.1685 ; elle donne une réception en l'honneur de Monseigneur Louis de France, le Dauphin. Le compte rendu en fut publié dans le "Mercure galant" dont le rôle était de "*tenir les honnêtes gens au courant de tout ce qui survient de notable à la cour et à la ville*".

Mademoiselle donnait à dîner à Monseigneur son petit cousin, à Monsieur, Philippe d'Orléans, frère du Roi, à Madame (la seconde), Elisabeth, Charlotte de Bavière, princesse palatine (Liselotte), à Madame la princesse de Conti (Mademoiselle de Blois, fille de la duchesse de La Vallière et du Roi, demi-soeur du Dauphin) et à d'autres personnes de haut rang.

Le Roi ne participait pas à la réunion ; sa présence aurait fait naître des contraintes et en aurait dénaturé le sens. D'ailleurs, Louis XIV ne viendra à Choisy qu'au lendemain de la mort de sa cousine.

Cette maison, dans laquelle Mademoiselle avait longtemps espéré connaître le bonheur et qu'elle ne saurait peut-être pas défendre contre des manoeuvres intéressées, elle pensait la protéger en la léguant au Dauphin. Celui-ci connaissait-il les intentions de la donatrice ? Ce qui est certain c'est qu'il avait trouvé une franche hospitalité à chaque fois qu'il s'y était présenté. Passionné de chasse, il avait eu souvent l'occasion d'y faire halte après avoir "courre le loup dans la forêt de Sénart (Mémoires II p.441)".

La réception n'était pas improvisée et elle avait vraisemblablement été soumise à l'approbation du Roi, on a pu alléguer que le Roi avait refusé d'y participer, que ce refus du Roi fut un cuisant affront pour Mademoiselle (voir Garapon); le choix des invités, autres que ceux déjà nommés, devait respecter certaines conditions protocolaires et éviter de froisser les susceptibilités. Cette réunion sélective avait pour but d'honorer le Dauphin, de l'introniser, à son insu peut-être, seigneur de ce domaine.

Mademoiselle d'Orléans a donné ses instructions à son maître d'hôtel, personnage important dans la charge duquel entre l'organisation de tout ce qui doit concourir au confort et au plaisir des élus, la distribution des tâches, leur bonne exécution selon les usages.

La chronique du Mercure galant est décevante (tome I - B.H.V.P.), malgré les expressions dithyrambiques employées : "la vue est admirable... rien n'est plus beau que la situation à Choisy... il ne peut être rien vu de plu beau en marbre... une fort belle orangerie... les artistes les plus fameux : Gabriel (qui a entrepris le pont Royal, Blanchart (qui a travaillé à Versailles), Le Moyne (employé par le Roi...) Coypel fils (premier peintre de Monsieur...) mais un seul adjectif de couleur ; dorés. Rien n'est dit sur la décoration des jardins sauf ce qui est plutôt critique "cette maison pourra être mise au rang des plus belles quand elle sera remplie d'eaux jaillissantes". Et pour complaire à chacun, le Mercure galant rappelle les demeures prestigieuses : Versailles (le Roi), St Cloud (Monsieur), Chantilly (le Grand Condé), "une des plus délicieuses du monde"...

Rien n'est dit sur l'animation de cette maison, sur ce que nous ignorons et qui aurait satisfait notre curiosité. Quant à la restauration des convives, on peut s'en faire une idée par ce qui suit.

Dangeau est mieux inspiré quand il relate la réception organisée à Sceaux, pour le Roi, par le marquis de Seignelay (fils du grand Colbert) le 16.7.1785.

A Sceaux encore, à propos d'un grand repas offert par le même, à Monseigneur (veuf depuis 3 semaines) et à Monsieur (11.5.1690) :

"Le cuisinier Massialot décrit le menu : 16 potages, 16 entrées, 32 hors-d'oeuvre, 16 plats de Rôt, 16 entremets, 22 nouveaux hors-d'oeuvre et 10 salades... et pour sa préparation : 80 casseroles, 20 marmites, 30 broches maniées par 36 officiers de cuisine tant chefs, qu'aides". (dictionnaire du Grand Siècle : François Bluche).

Si l'on joint à ce qui précède l'observation de la princesse palatine, concernant le Roi, citée par Mongrédien : " j'ai vu souvent le Roi manger 4 assiettes de soupe, un faisan entier, une perdrix, une grande assiette de salade, 2 grandes tranches de jambon, du mouton au jus et à l'ail, une assiette de pâtisseries et puis encore des fruits et des oeufs durs." et considérant qu'elle-même devait avoir fort bon appétit, le dit Mongrédien cite à son tour le conseil d'un auteur du 17<sup>e</sup> siècle qui "prévoit pour le personnel domestique une ration quotidienne d'une livre et demie de viande", mais il faut donner au mot viande, le sens qu'il avait "toute espèce d'aliments, tout ce qui est propre à soutenir la vie" (Littré).

Si, lorsque Mademoiselle séjourne à Choisy, on peut penser qu'elle tient table ouverte et qu'outre ses femmes, ses filles et autres personnes de sa "maison", elle est souvent visitée, les ressources locales peuvent suffire, pour ce 14.7.1686, le potager, les serres, la basse-cour, le vivier, le colombier mais aussi les marchés, les fermes environnantes, les réserves de chasse, les pêcheurs professionnels ont contribué au ravitaillement ; quant au personnel, celui de Luxembourg vient en renfort.

Quelle animation aux cuisines ; on plume, on dépouille, on dépèce, on trousse, on épluche, on taille, on pèle les asperges, on écosse les pois, (denrée de luxe, de consommation récente) (Madame de Maintenon, citée par Garapon, écrira "le chapitre des pois dure toujours (mai 1696), l'impatience d'en manger, le plaisir d'en avoir mangé, la joie d'en manger encore sont les 3 points que nos princes traitent").

Aux premières heures du jour, on a cueilli, les prunes, les cerises, les fraises... au jardin, les figues, les raisins, dans les serres, les melons, sous châssis...

Des chefs aux cuisiniers et jusqu'aux marmitons tourne-broches et autres "galopins de cuisine", tous s'affairent ; chacun à son poste est conscient de l'importance de cette réception et en souhaite la réussite.

Mademoiselle, même si cette journée est extra-ordinaire, peut se consacrer paisiblement à sa toilette. Ses femmes la conseillent dans ses choix ; la mode est changeante et tout ne sied pas quand on touche à la soixantaine. Elle n'est pas coquette mais veut faire honneur à cet invité privilégié et à ceux qui l'accompagnent. Telle que les peintres l'ont représentée le plus souvent (voir portrait de Jean Nocret, gravé par G. Vallet - BN), elle portera de lourds vêtements en somptueux tissus où se mêlent les brocards, les taffetas, les velours "ornés de ramages et passementeries, surchargés de dentelles, de prépointilles" mais qui dégagent généreusement les épaules et la gorge. Les manches sont courtes, amples, à falbalas, abondamment froncées sur l'avant-bras partiellement découvert. Trois jupes superposées, relevées en étages, sur le côté (les précieuses les nommaient : la secrète, la friponne, la modeste) accentuent les formes de ses hanches et dissimulent la jambe et le pied.

Le plus délicat est la coiffure : Anne-Marie-Louise en surveille l'exécution dans son miroir ; elle s'abandonne aux doigts experts des spécialistes. Telle que ses portraits la révèlent, de part et d'autre de son visage, deux cascades de boucles serrées coulent jusqu'aux épaules, quelques boucles plus courtes garnissent le front ; le reste de la chevelure, rejeté en arrière forme un chignon haut placé qu'enserme une résille ou un ruban. Mademoiselle les fait poudrer depuis longtemps pour dissimuler qu'ils ont précocement blanchi. Deux grosses perles en pendeloques prolongent le lobe de l'oreille, un collier de perles remarquables, au ras du cou, complète la parure.

Ne détaillons ni les fards, ni les parfums, Mademoiselle écrit (mais en 1658) "*je crains fort de me parer et j'ai tant confiance en ma bonne mine que je crois qu'elle me pare plus que tous les diamants de mille créatures qui ne sont pas faites comme moi*". Elle est assez grande dame pour ne pas avoir à le prouver.

Vraisemblablement, durant ces longs préparatifs elle écoute la lecture de quelque histoire ou ses violons toujours disponibles pour son plaisir.

Mais il est temps qu'elle soit la duchesse de Montpensier, cousine du Roi, prête à accueillir ses invités. Des bruits caractéristiques l'ont avertie que les premiers attelages traversent les cours et virent au long des terrasses. Les valets de pied, postés à l'arrière des carrosses vont se précipiter aux portières, disposer les marchepieds ; pages et gentilshommes vont les relayer auprès des voyageurs qui s'extraient de ces lourdes voitures, lourdes mais luxueuses et qui disent leur richesse, leur noblesse tout autant que la livrée de leurs gens.

Quoique tenus à l'écart, derrière les charmilles, les paysans, alertés par les galops des chevaux, par l'affluence inhabituelle dans les cours du château, s'émerveillent en découvrant ces attelages fringants, ces voitures rutilantes, ces dames et gentilshommes qui forment des groupes multicolores sur la terrasse. Par respect envers Madame la Duchesse, ils restent discrets pour ne pas troubler la fête ; ils lui sont reconnaissants d'avoir donné du renom à leur village et qu'on l'appelle "Choisy-Mademoiselle".

De ces carrosses à 2, 4 ou 6 chevaux, sont descendus princes et princesses, ducs et duchesses mais aussi dames d'honneur, dames d'atour, dames de compagnie ; filles et femmes de chambre qui vont remédier aux désordres provoqués par les secousses de la route. Des cavaliers qui les escortent confient leurs montures aux valets d'écurie.

Les gravures d'époque détaillent minutieusement les costumes des seigneurs : justaucorps très longs, au-dessous desquels apparaissent les culottes, serrées aux genoux et la jambe gainée de soie. Le chapeau est de rigueur mais porté le plus souvent sous le bras ou à la main tant est encombrante la perruque. Le torse est barré d'un baudrier orné de fleurs de soie ou de galons d'or. Les bijoux scintillent sur les jarrettières et les larges boucles des souliers (d'après Mongrédien. La vie quotidienne sous Louis XIV).

Mademoiselle n'ayant rien transmis de cette réunion, dans ses Mémoires, le Mercure galant, lui aussi étant muet sur ce que l'on aimerait savoir, pour éviter les anachronismes et ne pas poursuivre un travail de simple compilation, résignons-nous au silence.

Et pourtant...

Le cérémonial a dû être respecté ; le maître d'hôtel y joue son honneur et Mademoiselle ne peut enfreindre les règles. Le repas sera long ; 4 services de plusieurs plats chacun (voir en notes repas offerts par Seignelay à Sceaux). (Au mariage du duc de Chartres, au souper, on servit plus de 150 plats sans le dessert qui fut superbe "(Dangeau 18.2.1692 à Versailles).

Dangeau a dit le nombre de tables, et qui les préside, le reste demeure à découvrir.

La bienséance peut être changeante mais elle est toujours exigeante et ses impératifs risquent de nous surprendre. Est-il crédible que les gentilshommes gardent à table, manteau, chapeau et épée ? que le maître d'hôtel, qui préside l'une des tables, porte chapeau et épée... et serviette sur l'épaule ? Si on en juge par la lecture des Mémoires de Mademoiselle et même si elle a eu la précaution de dire qu'elle écrivait pour elle, comment n'être pas choqué que, parlant de la mort de Monsieur le Prince (le Grand Condé), elle ajoute : "j'étois malade dans le temps qu'il mourut, j'avais eu une colique qui m'avoit duré quatre jours" (Mémoires p.449). Les précisions de cette nature sont fréquentes. La lecture de spécialistes de cette époque : Antoine de Courtin ; Pierre David, Massialot, La Varenne - références proposées par Mongrédien - réserve des surprises.

Nos manières choqueraient certainement les convives réunis à Choisy. Ils sont en vacances de Versailles mais ils échangent les derniers potins, ils chuchotent les secrets connus de tous ; le calme de Choisy n'atténuera ni leur jalousie ni leur cruauté.

"L'après-dinée" venue, des groupes se formeront pour des activités diverses, l'espace leur est ouvert. Visite du château, jeux d'intérieur, conversations plus personnelles ou promenades dans le parc, dans les serres, repos dans les bosquets aux sons des violons. Les plus aventureux, contournant les pièces de broderie où les buis strictement coupés tracent des entrelacs impeccables, dépassant le bassin, flâneront sous les tilleuls de la terrasse qui borde la Seine, observant le trafic des mariniers, les coches, d'eau et, gagnant le pavillon de l'Aurore dont Coypel termine la décoration, pourront s'y reposer. D'autres auront préféré se diriger vers les jardins, admirant l'orangerie, la pommeraie, la cerisaie, ils découvriront les jeux, le mail, le jeu de l'anneau, le franc-carreau...

Les heures se sont écoulées, tous sont apaisés par ces moments de détente, certains après congratulations se préparent à partir, d'autres prolongent ces instants exceptionnels et peut-être souperont-ils avant de regagner Paris ou Versailles. Ce n'est que tard dans la soirée que Mademoiselle, dans le calme, pourra récapituler ses impressions et évaluer la réussite de son action. Elle vient de clore un chapitre ; une autre époque commence qu'elle sait être l'ultime et qu'elle va consacrer à son plus grand souci : vivre et mourir chrétiennement.

## LE MOULIN A VENT DE CHENNEVIÈRES 1554

Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux moulins ont été construits en Brie. Des moulins à eau fonctionnent depuis longtemps sur les rivières, mais apparaissent, à cette époque, des moulins utilisant la force du vent (A). Des progrès techniques et la nécessité de laisser prioritairement aux cours d'eau leur rôle de voie de communication pour le transport des marchandises, ont favorisé cet essor.

Vers 1550, quels sont les moulins en activité à Chennevières et aux environs? Les moulins à eau de Chennevières sont ruinés de longue date. En effet, l'acte de vente de la seigneurie, le 22 septembre 1550 (B), ne signale qu'un droit de pêche dans la Marne ainsi *"qu'un ancien gord où anciennement y avoit moulin étant sur la rivière de Marne"*.

Le moulin de Conches<sup>1</sup> est bien signalé dans un acte du 19 mars 1502 (C), mais tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle les archives restent muettes à son sujet. Aussi bien lors des litiges concernant l'île de Conches, entre la famille Masparraulte et les chanoines de Saint-Maur, dans la première moitié du siècle, que pour les partages de l'île entre les héritiers, dans les décennies 80 et 90, il n'est jamais fait état de l'existence et, a fortiori, du fonctionnement du moulin de Conches. Vers 1535, Pierre d'Apestéguy, seigneur de Chennevières, a bien fait établir un état *"des reparations utiles et nécessaires qu'il falloit pour réparer le molin de Chennevières assis sur la Marne"*, mais l'on ne trouve jamais trace de son activité.

Le moulin à eau dont les canavérois font usage est le moulin de Brétigny sur la Marne, à la frontière de la paroisse avec Sucy-en-Brie. Un chemin, à travers les coteaux, mène directement du village à ce moulin.

Sur le Morbras, l'on trouve en activité le moulin de Toullon, au Grand Val de Sucy, dont le propriétaire est le seigneur de Chennevières et un moulin sur la paroisse d'Amboile.

Le seigneur de Chennevières, Pierre I de Masparraulte, se trouve ainsi sans moulin sur sa seigneurie dont il puisse, à la fois, s'enorgueillir et tirer profit. La période est pourtant favorable. Depuis un siècle, la population de Chennevières s'est fortement accrue<sup>2</sup>. La mouture des grains est un goulot d'étranglement dans l'approvisionnement du marché des farines. Malgré quelques légers progrès le rendement des moulins reste faible. Un investissement en capacité de moudre le blé et d'autres céréales ou mélanges est d'une bonne rentabilité prévisible. Une opportunité ou un calcul va permettre au seigneur d'implanter dans son domaine un moulin à vent.

Son fermier, Jehan Aubel<sup>3</sup>, laboureur demeurant à Chennevières, est fortement endetté. Il lui doit, avec sa femme Marguerite Bornu, depuis le 16 juillet 1552, une somme de 145 livres 5 sols ts. Encore, le 10 septembre 1554, les époux ont été contraints de lui vendre une petite maison et un arpent de vigne en trois pièces situés à Chennevières<sup>4</sup>. Bon

<sup>1</sup> En 1339, ce moulin appartenait aux religieux de Saint-Maur.

<sup>2</sup> Une estimation la chiffre à 600 habitants environ.

<sup>3</sup> Il cultive 74 arpents de la réserve du seigneur. Il entretient, par ailleurs, à moitié de profit, plusieurs troupeaux de moutons: 100 bêtes pour le compte de Pierre Le Caron, greffier des eaux et forêts de Champagne et Brie, 50 autres pour Urbain Pelloquin, bourgeois de Paris,...

<sup>4</sup> Le même jour, ils vendent des terres sur Chennevières à Pierre de Faurie, avocat en parlement, pour 193 livres ts.

prince, il propose de leur restituer ce qu'il vient d'acheter et d'abandonner 107 livres ts sur sa créance. En contre-partie, Jehan Aubel et sa femme lui cèderont un moulin à vent<sup>5</sup> que celui-ci a bâti à Coeuilly, lieu-dit Chenzy. Un accord intervient et le 20 novembre 1554 (D), l'acte d'échange est passé devant Robert Garnier et Pierre Thuret, notaires au Châtelet, Marguerite Bornu devant ratifier dans les quinze jours.

Que donnent exactement les deux époux. Il s'agit d'un terrain de un quartier et demi et quatre perches avec, dessus, une maison et le moulin garni de ses ustensiles, "*meule, tournant et travaillant*". L'ensemble est situé en bordure de la sente qui mène de Chennevières à Bry-sur-Marne, dans le vignoble, en la censive du seigneur de Coeuilly la Regnardière<sup>6</sup>. Jehan Aubel est tenu "*de démolir le moulin, bien et dûment, à ses dépens et de le rendre à Pierre I de Masparraulte quand il en sera requis, par pièces, sur le terrain, garni de ses ustensiles pour être transporté où bon lui semblera...*".

Pierre I aurait pu exploiter le moulin sur place. Il préfère le rapprocher du village pour la commodité de ses habitants mais aussi, peut-être, pour orner son domaine et en tirer prestige<sup>7</sup>. On ignore la date exacte du remontage. Le 20 juin 1559 (E), il est signalé construit, lieu-dit les Fenchères<sup>8</sup>, près du chemin menant de Gournay à Villeneuve Saint Georges, à proximité de la paroisse d'Amboile, en la censive du seigneur de Chennevières. Le 8 mars 1562 (F), le meunier est Jehan Sarrazin à qui Jacqueline Rebours<sup>9</sup> fait un nouveau bail à louage. Il réside au moulin. Une prisée des ustensiles servant au moulin a été faite, par Jacques Robert, le 2 mars précédent. Ce bail n'est pas le premier, la prisée ayant pour but de déterminer le degré d'usure des outils de meunerie, le preneur étant tenu de les rendre dans le même état en fin de bail.. Comme les baux sont en général de trois ans, l'on peut estimer que le premier bail a été établi début 1556.

Le premier moulin à vent de Chennevières a donc été bâti par Jehan Aubel, à Coeuilly, vers 1550, transporté et remonté vraisemblablement en 1555 au lieu encore appelé aujourd'hui "Le Moulin à vent".

Pierre ROBLIN

### Sources et Bibliographie.

- (A) Brochure de la Société Historique de Villiers-sur-Mame et de la Brie Française. Article de Joseph Delivré intitulé "Les moulins à eau et à vent de la Brie", 1982, Editeur: Mairie de Villiers.
- (B) AN,MC ET/VIII/483, registre, f° 147<sup>r</sup> à 148<sup>v</sup>.
- (C) AN,MC ET/XIX/18.
- (D) AN,MC ET/III/85.
- (E) A.d'Orm. 144 AP 23, parchemin.
- (F) AN,MC ET/III/103, acte du 15 avril 1562.

<sup>5</sup> Le type de moulin à vent de l'époque comprenait un bâtiment cylindrique avec un toit conique dans lequel pénétrait l'arbre portant les 4 ailes. L'ensemble du toit et des ailes pouvait tourner pour s'orienter dans la direction du vent. Un moulin de ce type du XIV<sup>e</sup> siècle existe à Gastins près de Rozay-en-Brie (77).

<sup>6</sup> Guérin Sanguin, grand doyen et chanoine d'Avranches, seigneur haut justicier de Coeuilly.

<sup>7</sup> En 1553, Pierre d'Apestéguy, seigneur de Romaine sur Lésigny et ancien seigneur de Chennevières, achète également un moulin à vent situé au terroir d'Ozoir la Ferrière, près de Montéty.

<sup>8</sup> En 1731, sur le plan de l'abbé Delagrive, le moulin et la maison du meunier sont indiqués. Sur le plan cadastral de 1810, seule subsiste la maison.

<sup>9</sup> Pierre I est mort en 1559. C'est sa veuve qui établit le bail.

**Nota :**

L'étude de Pierre Roblin répond à l'interrogation : que venait faire à Coeuilly une rue au nom du Général CHANZY ? Commandant la II<sup>e</sup> armée de la Loire, ce valeureux soldat n'est vraisemblablement jamais venu dans "notre village". Merci, à l'auteur, d'avoir éclairci ce point de notre histoire locale.

---

**Ils sont tous cousins...**

De nombreux lecteurs ont des affinités généalogiques plus ou moins proches avec Boris Vian. Madame Sarlabous descend de Jean-François Philippe VISIER (journalier, vigneron), frère de Marie-Anne VISIER (N<sup>o</sup> 39 de Boris Vian).

La liste qu'elle a bien voulu nous communiquer permet de compléter et corriger l'ascendance de Boris Vian ainsi qu'il suit :

78 VISIER Philippe, ° 23 août 1729 à Aulnoy\* (77) ; + 14.10.1809 à Créteil

156 VISIER Michel

157 HOLIER Jeanne

158 LAVIGNE Claude, ° Yerres (91) ; X 24.11.1732 à Créteil ;

+ 15.05.1773 à Créteil

636 DUPRÉ François, vigneron : °ca 1661 Créteil ? X 10.06.1681 Créteil

avec

637 QUAY Florence, ° ca 1661 Créteil ?

638 MESNANT Jacques, X 14.11.1666 à Créteil avec

639 THOMASSET Domenge

1272 DUPRÉ Noël

1273 LAURENCE Antoinette

1274 QUAY Laurent

1275 RODIET Gillette

\* Canton de Coulommiers.

*Les dates en italique corrigent et remplacent celles, qui étaient erronées, données dans l'arbre de Boris Vian publié antérieurement.*

M. Servera



## TRADUCTION

Pierre Foubert, maître en chirurgie à Paris, lieutenant de Monsieur le premier chirurgien du roy en la ville, fauxbourg et banlieue, prévôté, et vicomté de Paris, prévost perpetuel de la compagnie des maîtres en l'art et science de chirurgie de l'école de saint Cosme de Paris, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que sur la requête à nous présentée par Etienne Simon Plé, fils d'Etienne Plé et de Marie Quénard, ses pere et mere, natif de Lizy-sur-Ourche, diocèse de Meaux, âgé de trente-trois ans ou environ, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, contenant qu'il s'est appliqué à l'étude de la chirurgie, a fait son apprentissage pendant cinq ans sous Jacques Blancan, chirurgien audit Lizy, a travaillé pendant deux ans sous le Sieur Villeroux, chirurgien à Nogent-sur-Marne, à Paris sous defunt Maître Garnier, chirurgien à Paris, pendant un an a fait les cours de chirurgie suivant les certificats joints à la dite requête a acquis la capacité nécessaire pour parvenir à la maîtrise, et desirant s'établir à Créteil près Paris, nous requerant vouloir luy donner jour pour être procédé à ses examens et expérience, sur laquelle requête, vu l'extrait baptistaire du suppliant et pieces y jointes, nous aurons ordonné qu'il se représenteroit le trente du present mois et, ce jourd'huy, en notre maison et demeure ordinaire, où étant comparu, conduit et présenté par Maître Chauvin, m<sup>e</sup> en chirurgie, nous l'aurons interrogé et examiné et fait interroger et examiner par Maître Robert François S, prévost actuellement en exercice des m<sup>es</sup> chirurgiens de l'école S<sup>t</sup> Cosme à Paris et M<sup>e</sup> Ruffet deuxième m<sup>e</sup> en chirurgie de la dite école, tant sur la theorie que sur la pratique de l'art de chirurgie ensuite desquels examens et après que ledit Etienne Simon Plé a fait plusieurs operations, et, iceluy retiré, pris l'avis des examinateurs qui l'ont trouvé capable, à quoy a été mendié M<sup>e</sup> Louis Marie Pousse, docteur regent de la faculté de médecine à Paris, nous avons ledit Etienne Simon Plé reçu et admis, recevons et admettons m<sup>e</sup> chirurgien pour résider à Créteil seulement et non ailleurs, y exercer led. art, prendre enseigne, avoir toutes les marques ordinaires et accoutumées, jouir des droits et privilèges dont puissent ou doivent jouir les m<sup>es</sup> chirurgiens reçus par nous ou nos predecesseurs pour le même lieu, à condition neanmoins que, dans les maladies importantes et qui demanderont des operations decisives, il sera tenu d'appeler un m<sup>e</sup> en chirurgie de l'école de Saint-Cosme à Paris pour luy donner conseil, qu'il ne pourroit changer son domicile ny aller s'établir ailleurs nostre permission par écrit, le tout à peine de nullité des presentes sans dudit Etienne Simon Plé puis a reçu le serment au cas requis et accoutumé en temoin de ce, M<sup>e</sup> Pierre Foubert, lieutenant en survivance de la ville, fauxbourg, banlieue, prévôté et vicomté de Paris a signé ces presentes et à icelles apposé le cachet et scel de nos armes et icelles contre signé par M<sup>e</sup> Nicolas Allis, e'aisné

## SAVEZ-VOUS QUE ...

Les Archives départementales ont pour mission de sauvegarder les archives publiques et privées du Val-de-Marne (par des travaux de collecte, tri, classement, communication).

Vous pouvez, par la formule du contrat de dépôt, leur confier tout ou partie des archives de votre association, qui seront ainsi protégées, classées et inventoriées.

*POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, CONTACTEZ-NOUS :*

### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL-DE-MARNE

10 rue des Archives - 94006 CRETEIL Cédex -

Tél. 45.13.80.50.

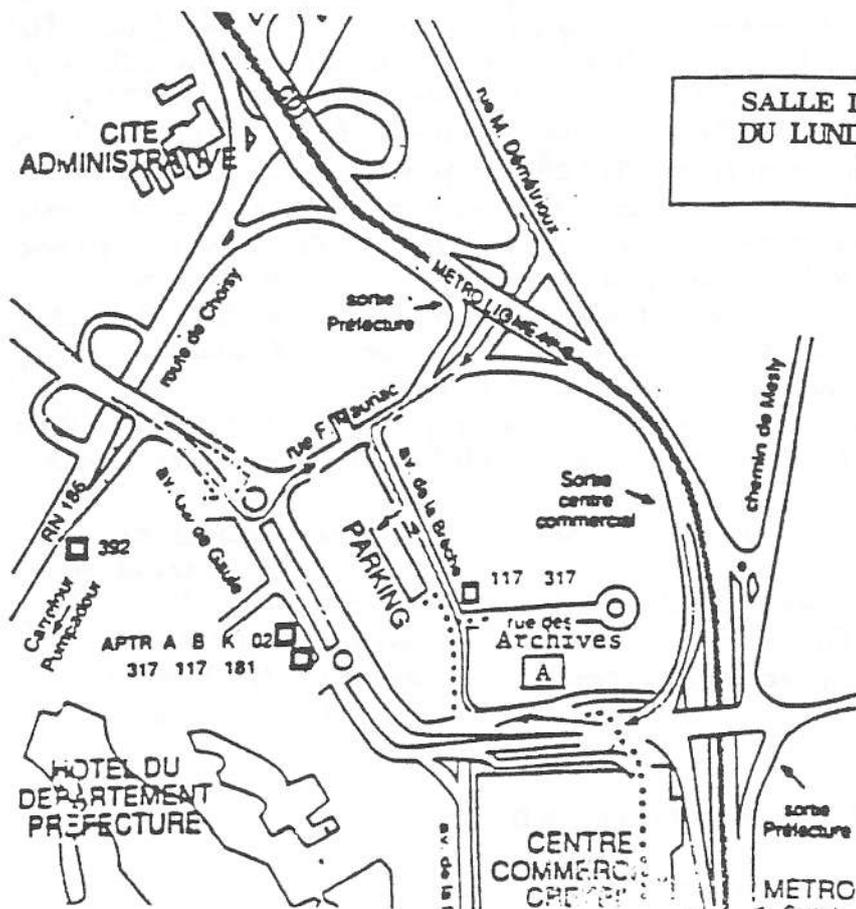
Télécopie. 45-13-80-52

*SI VOUS SOUHAITEZ VOUS INITIER A LA LECTURE DES DOCUMENTS ANCIENS,  
NOUS VOUS PROPOSONS DES TRAVAUX PRATIQUES DE PALEOGRAPHIE UN  
SAMEDI PAR MOIS*

*SI VOUS DESIREZ MIEUX EXPLOITER LES RESSOURCES DES ARCHIVES, NOUS  
ORGANISONS UN CYCLE D'INITIATION AUX RECHERCHES D'ARCHIVES  
UN SOIR PAR MOIS.*

*RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE ECRITE*

**SALLE DE LECTURE OUVERTE AU PUBLIC  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9 H A 17 H 15  
ET UN SAMEDI PAR MOIS.**



Bâtiment des Archives

"... sous peine d'encourir les rigueurs de la loi."

Un acte d'état civil est la photographie instantanée de l'un des trois événements majeurs de notre vie : naissance, mariage et mort. Depuis près de quatre siècles, il répond à quatre questions principales : quand ? ; où ? ; quoi ? ; qui ? Les curés et, plus tard, les officiers d'état civil ont presque toujours respecté ce questionnaire succinct mais exhaustif. Toutefois, il suffit d'un grain de sable, d'une situation imprévue par les règlements, pour que curé ou maire sorte du modèle imposé et nous relate, dans son propre langage, le pourquoi et le comment d'un événement.

Ici, il s'agit du décès banal d'un enfant parisien placé en nourrice à Ablon. Mais le père nourricier, Nicolas Prudent Sarazin, qui vient déclarer le décès à la mairie ne pouvant préciser ni l'identité exacte de l'enfant ni son âge, le maire n'est pas en mesure de dresser l'acte de décès dans les règles. Néanmoins, afin de permettre l'inhumation de l'enfant, il dresse procès-verbal de la déclaration et, avec le ton sévère de l'officier de police judiciaire qu'il est également, il enjoint à Sarazin d'aller chercher à Paris un extrait de l'acte de naissance du défunt Félice.

"Écoutons" le maire d'Ablon dans son langage personnel :

"Le quatrième jour du mois de pluviôse de l'an onze (*lundi 24 janvier 1803*) de la République française. Est comparu devant nous le Citoyen Nicolas Prudent Sarazin domicilié dans cette commune pour déclarer le décès d'un enfant mâle dont Sa femme étoit la nourrice ; Décédé hier à cinq heures du Soir dans les convulsions en présence de Ses voisins. Sommé de nous fournir l'acte de naissance de l'enfant il a répondu que le pere qu'il ne connoissoit pas que de vue, ne lui en avoit fait que la lecture qu'après l'avoir écouté avec attention il avoit retenu que l'enfant étoit né a Paris le ~~treize~~ 25 floréal an neuf (*vendredi 15 mai 1801*) qu'il Se nommoit Félice ce qui lui a été verifié par le Pere qui le nommoit ainsi dans les rendez-vous qu'il lui assignoit à Choisy Sur Seine où il avoit vu la Mere de l'enfant qu'il dit n'etre pas mariée. J'ai dressé procès-verbal de la présente déclaration comme seul renseignements sur l'enfant que j'ai fait inhumer, en présence de Jean-Baptiste Massy Bedaud de la paroisse, et d'Etienne Arnous instituteur : j'ai enjoins au dit Nicolas Prudent Sarazin de faire les perquisitions nécessaires pour procurer dans le plus court delais l'acte de naissance du décédé, sous peine d'encourir les rigueurs des lois. Fait a Ablon le jour et an que dessus.

*Signatures* : Arnous ; massy ; Petit, maire.

## 5 jours plus tard...

Le neuvième jour du mois de Pluviose, l'an onze ( samedi 29 janvier 1803) de la République française, à Cinq heures du soir. Est comparu le Citoyen Nicolas, Prudent Sarazin, muni d'un Extrait d'acte de Naissance, qu'il dit avoir obtenu Cejourd'hui aux Archives de Paris et Etre celui de l'Enfant, dont il nous a déclaré le Décès le quatre du présent mois que je Crois devoir relater quoique Contradictoire a l'énoncé Précédant dudit Sarazin, cette Extrait porte. Acte de Naissance de Charles André Napoléon, né le quinze nivose an neuf (lundi 5 janvier 1801) a une heure et demie de relevée<sup>1</sup> rue Honoré, n° 41, Division de la place Vendôme, fils de Charles François Félice, Négociant, et de Janne Baudray, demeurant a Paris, domicile susdit ; non Mariés. Les témoins furent, Anne andré, Tasset, M(archan)d et Marie, Angélique, Mercier Son épouse, demeurant rue froid manteau n° 191. Sur la déclaration faite au Maire du premier arrondissement de Paris, Registre 12è n° 344 par Charles François Felice pere de l'Enfant, et par Jean Baptiste Dalmas, officier de Santé rue du faubourg Honoré n° 20. Délivré et légalisé le 9 pluviose l'an onze de la République.

J'ai fait Confronter le présent Extrait au dit Sarazin avec Sa déclaration, il est convenu qu'il ne pouvoit attester, ni prouver que l'Enfant décédé chez lui, eut quatre mois passé, lorsqu'il le reçut au mois de Mai, correspondant au mois de floréal an neuf mais qu'il alloit chercher une lettre qui désignoit le nom du dit Enfant, comme celui qui est écrit, sur l'Extrait ci-dessus. La femme Sarazin est ensuite Comparue et nous a présenté une feuille Sans Signature ni adresse, en date du 30 Prairial, an neuf (19 juin 1801), ainsy Conçue. Madame est prié, de venir avec Félice jeudy (?) prochain cinq Messidor (24 juin 1801)<sup>2</sup> a 3 heures l'après midy, chez nanteau Aubergiste rue du Bac à Choisy, ou elle a Eté au mois de vendémiaire passé. (Sept/oct. 1800) J'ai questionné ladite Sarazin Sur ce qu'elle pouvoit Savoir de Son nourrisson, elle m'a Confirmé l'avoir reçu le mois de mai, correspondant a celui de floréal de l'an neuf. A dit que l'enfant ne parloit pas encore, et n'avoit que trois dents lors de son décès. Tel est le résultat des Connoissances que j'ai prises Sur l'Enfant décédé chez Nicolas Prudent Sarazin le trois du présent mois. Fait à Ablon le jour et an que dessus.

Signatures : Np Sarazin ; Petit, maire

---

<sup>1</sup> Relevée = après-midi

<sup>2</sup> Le tableau de *Concordance des calendriers grégorien et républicain*, Clavreuil 1983, par A. Soboul, donne un mercredi et non un jeudi.

Grâce à l'interrogatoire mené par le maire et retranscrit dans l'acte de décès, il est possible de reconstituer la chronologie des faits :

avril 1800 ..... conception de Charles André Napoléon ;  
septembre/octobre 1800..... rencontre des futurs parents et de la nourrice chez Nanteau, à Choisy  
5 janvier 1801..... naissance de Charles André Napoléon à Paris ;  
19 juin 1801<sup>3</sup> ..... correspondance parents/nourrice ;  
24 juin 1801..... remise de l'enfant à Sarazin ;  
23 janvier 1803 ..... décès de Charles André Napoléon

### *Deux mois et demi plus tard*

Le 14 germinal de l'an onze (*4 avril 1803*), J. Mathias, adjoint au maire d'Ablon inscrit la naissance "d'Anne Virginie Sarazin, fille de Nicolas Prudent Sarazin, vigneron âgé de trente ans et de Marie Françoise Rayer son épouse, domiciliés dans cette commune. Le premier témoin est Emmanuel Rayé, 23 ans, fabriquant de pain d'épices, domicilié à Paris, rue d'Aguessau, 1er arrondissement ; le second témoin est Anne Hugard, femme de Jean François Josse, rue Honnoré, âgée de 34 ans".



Les deux premiers documents sont riches en informations sur les points suivants :

#### **L'état physique de l'enfant :**

- à son décès, âgé de deux ans, il avait 3 dents et ne parlait pas. Sans vouloir faire une comparaison qui n'aurait aucun sens, il faut signaler qu'un enfant de deux ans, à notre époque<sup>4</sup>, a une moyenne de 16 dents (6 à un an) et s'il ne parle pas encore très bien sait tout de même se faire comprendre ;
- Les convulsions ne sont pas une maladie mais la conséquence d'un accès de fièvre très élevée qui survient brutalement et peut endommager le système nerveux. Au début de ce siècle, les convulsions étaient encore une cause de mortalité importante chez les jeunes enfants.

#### **L'air du temps :**

- le couple Sarazin emploie toujours l'ancien calendrier puisque le maire transpose la date indiquée par la nourrice;
- l'enfant porte comme troisième prénom celui de Napoléon. Son père, marchand, manifeste peut être ainsi, après l'attentat de la rue Saint-Nicaise<sup>5</sup>, son attachement au Premier consul.

<sup>3</sup> En juin et non en mai comme il est indiqué dans le texte.

<sup>4</sup> Dr Jean Gomez *Guide médical de la famille*, Livre de Poche, 1977

<sup>5</sup> En allant à l'opéra écouter un oratorio de Haydn, la Création, Bonaparte échappe à un attentat qui fit environ 22 morts (Jean Tulard, *Napoléon*, Fayard, p. 292.)

**Les moeurs :**

- bien que les parents de l'enfant et les Sarazin se soient rencontrés avant la naissance de l'enfant, celui-ci n'est confié à la nourrice qu'à l'âge de 4 mois. A-t-il été nourri par sa mère pendant ses premiers mois ? ou confié à une autre nourrice avant de venir à Ablon ?

- quand le père remet l'enfant à Sarazin, il lui lit l'acte de naissance ;

- Le père est absent lors de la rédaction de l'acte de décès, six jours après l'événement.

- Le fait que la marraine de l'enfant Virginie Sarazin soit domiciliée rue Honoré peut laisser croire que celle-ci a été l'intermédiaire entre les parents de Félice et les Sarazin. Mais il faut noter que les Parisiens de la rue Honoré étaient nombreux à se rendre à Ablon à cette époque.

**Des chiffres :** population d'Ablon

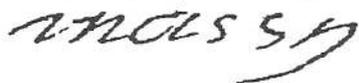
1796.....	229
1806.....	326
1994.....	4.900

**Des lettres :**

Etienne Amoult, instituteur, maire de juin 1815 à décembre 1817



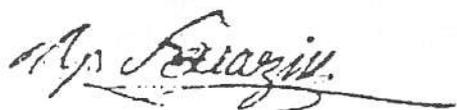
Massy, le bedaud



Marc Adrien Petit, maire du 6.11.1795 au 17.09.1803 ;



Nicolas Prudent Sarazin, vigneron, héros involontaire de cette petite étude de moeurs.



En interrogeant Sarazin sur son nourrisson, le maire d'Ablon, en 1803 ne pouvait se douter que deux siècles plus tard, le procès-verbal qu'il était en train de rédiger deviendrait un précieux témoignage sur les usages de son temps.

amry Coucuc.

Madame est prée de venir avec Felice, jundy prochain, ébnq a Meridoo, a 3 heures d'après Midy, chez nanteau Aubergiste, rue du Bac a Froisy, ou elle a été au mois de vendemiaire passé.

J'ai questionné ladite Sarazin, sur ce qu'elle pourroit s'aroir de son voisinou, elle m'a confirmée l'aroir veu le mois de mai, correspondant a celui de floréal de l'an neuf. a dit que l'enfant ne parloit pas encore, et n'aroit que trois dents lors de son décès.

Cel est le résultat de la connoissance que j'ai prise sur l'enfant décidé chez nicolas Prudant Sarazin et au du présent mois.

Fait a ablon le jour et au que dessus

Ny Sarazin.

Petit

Du vingt-septième jour, du mois de <sup>mai</sup> Ventose.

L'an onzième de la république française, Acte de Décès, de Marie, Antoinette

Marthe de L Cocher demeurant en cette commune et de Marie, Madeline, Maria, sa femme Legitime.

Sur la déclaration a moi faite par le Pere de l'Enfant, par Etienne Arnoux, instituteur en cette commune, et par jeune Baptiste Massy, grand oncle de l'enfant, et ont signé avec moi

Constaté par moi, Maire, adieu, Petit, Maire de la Commune d'ablon, suivant les fonctions d'Officier Public, de l'état Civil. Soumis

AMW

1795.51 Petit

Du 1<sup>er</sup> jour du mois de Ventose l'an onzième de la République

Acte de Décès de Julien Sarpelléai décidé hier a onze heures, du Marin charrier de la Cocher agé de vingt deux ans né a Saint Didier, département de la Vienne le 24 octob. 1780 demeurant en cette commune Epouse de Marie Adelaide Massy, fils de Pere Sarpelléai charrier de la Cocher demeurant a Paris et de Françoise

Rec. 18)  
30. Jan. 1770

Le Comte de Conscigneur

Le Marquis de Marigny, Directeur  
Et ordonnateur general des Bâtiments du Roy

0. 372 - 21

Et Conscigneur

Je Louis de la Roche, habitant du Bourg de Choisy Reclameur au  
Sous-Préfet de votre Protection Et vos Bénéfices

Par arrêt du Conseil de Sa Majesté du 13 février et 14 juin 1765  
Et deux autres 1769 Le Roy a permis aux Suppliants de la  
Bourg de Choisy, au Marché les Jours de chaque Semaine Et deux  
jours fériés Et annuels

Ces arrêts du Conseil Et lettres patentes ont été Registrés au Parlement  
Le 25. juin 1770 Par lettres d'Enregistrement rendu par le Roy  
Fait à Paris le 10. juillet 1770 Et pour donner effet à ces lettres  
Le Roy a permis aux Suppliants de poursuivre par devant le Roy à  
l'effet de supplier Sa Majesté de faire Et déterminer les lieux, quelles  
seront convenables à la tenue de ces foires Et Marchés, y avoir lieu  
Monsieur de la Roche, de la bonne protection que la personne de  
Sa Majesté, dont vous avez à juste titre toute la confiance en  
cette partie pour leur faire accorder un terrain convenable à la tenue de  
ces foires Et Marchés.

Le terrain aux Suppliants. Monsieur de la Roche, de la bonne protection que la personne de  
Sa Majesté, dont vous avez à juste titre toute la confiance en  
cette partie pour leur faire accorder un terrain convenable à la tenue de  
ces foires Et Marchés.

Je Louis de la Roche, habitant du Bourg de Choisy Reclameur au  
Sous-Préfet de votre Protection Et vos Bénéfices

## SUCY VILLAGE REVOLUTIONNAIRE

Comme de nombreuses communes de la région parisienne Sucy n'a pas échappé à la grande fièvre réformatrice qui saisit la France à la Révolution.(1)

Le village a d'abord changé de nom, Sucy devient Sucy-le-Peletier en l'honneur du député Le Peletier de Saint Fargeau. Celui-ci représentant de la Noblesse vota la mort du Roi et fit voter l'abolition des titres de noblesse par la Constitution. Il fut assassiné par un ancien valet du Roi Louis XVI.

On changea également le nom des rues. On trouve alors les noms des rues : Mucius Scevola, de la Loi, de l'Egalité, Jean Jacques Rousseau, Le Peletier, Marat, de l'Unité...

Mais le phénomène le plus marquant fut la floraison des prénoms républicains. Sucy a le cinquième taux des villages formant l'actuel Val de Marne : en l'An I cinq familles abandonnent les prénoms traditionnels, ces familles ont des contacts avec l'extérieur : ce sont des artisans et commerçants : charron, boucher, vitrier, horloger... Les prénoms sont significatifs du changement d'époque : Liberté, Egalité, Fraternité, et de l'influence des philosophes des Lumières : Voltaire, Jean Jacques Rousseau.

L'An II voit l'apogée avec 16 prénoms républicains sur 44 naissances plus du 1/3 ! Les familles sont de condition plus modestes : manouvriers, vignerons, bûcherons, jardiniers, maçons... La mode a également changé, les filles s'appellent : Floreal, Victoire, Génie, Gemap (sic), les garçons : Peletier, La Montagne, prénoms à forte connotation politique. Les nouveaux mois vont nous donner un Messidor et l'Antiquité ne sera pas oubliée avec un Brutus :

Cette mode s'arrête à partir de Fructidor An II (septembre 1794), conséquence probable de la Réaction Thermidorienne (chute de Robespierre le 22-7-1794) Mais nous trouverons encore un Fleurus en l'An V, un Caton en l'An VI et un Scevola en l'An VIII.

Soit au total 23 prénoms républicains sur 360 naissances entre 1792 et 1800. Le registre des mariages 30 ans plus tard montre la plupart de ces personnes avaient gardé leur prénom.

Un détail amusant montre le rejet de l'Ancien Régime jusque dans les actes de l'Etat Civil : l'acte de décès de Pierre David, après le préambule classique sur la Maison Commune nous apprend qu'il était né dans la Province de la ci-devant Normandie.

Après avoir supprimé la Noblesse on fait également table rase de tout ce qui représentait l'Ancien Régime.

H. Boulet

## N.D.L.R.

Dans le Val de Marne : outre le changement de nom de Sucy

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| - Villeneuve Saint Georges deviendra Villeneuve La Montagne ou Villeneuve sur Seine |                       |
| - Boissy Saint Léger  | Boissy la Montagne    |
| - Choisy le Roi   | Choisy sur Seine      |
| - Charenton le Pont   | Le Républicain        |
| - Port à L'Anglais  | Port de Marat         |
| - Saint Maurice   | Charenton Républicain |
| - Saint Maur des Fossés   | Vivant sur Marne      |
| - La Queue en Brie  | La Queue Le Peletier  |

(Source : FIGUERES : Les noms révolutionnaires des communes de France - Publication de la Société de l'Histoire de la Révolution Française (1901).

Le retour aux anciens vocables se fera progressivement, sur demande des municipalités à partir de l'An III, tout rentrera, à peu près, dans l'ordre en application d'une ordonnance du Roi en 1815. (Certaines communes conserveront leur toponyme révolutionnaire).

officier public de la municipalité de la ville de...  
et officier public et compare à la fête de la Maison commune  
Jacques Julien augros fontaines demeurant à...  
lequel a déclaré que le fils dudit augros et de Genevieve Genevieve  
comme est mort hier vers deux heures du soir âgé de un an Dapuis cette  
Déclaration je me suis assuré du décès dudit fils augros et  
j'ai rédigé les présents actes que la Citoyen Jacques Julien augros et Francis  
Nasse ont signé avec moi

Fait à la Maison commune de la ville de  
Le 17 jour de Mars et au quel Dresse

N 12 des 725 Nasse  
Moussier  
officier public

Aujourd'hui vingt trois Mars l'an trois de la République  
française une parvisible ouve heure du Matin Dardant moi  
suis allé au membre du conseil Général de la commune de  
la ville de la République de France et officier public et  
compare à la fête de la Maison commune, Philippe Louis fontaine  
agé de sept ans et une vigneron Pierre David ou le vigneron  
agé de quarante ans et Laurent David aussi vigneron  
tous les trois résident en cette commune de la ville de la République  
Genevieve la femme de la et la troisième petit fils de Jacques David  
lequel a déclaré que le dit Pierre David est mort hier vers  
deux heures du matin agé de quatre vingt deux ans l'annoncé en son  
Domicile sur de la loi de cette commune D'après cette Déclaration  
je me suis assuré du décès dudit Pierre David et  
j'ai rédigé les présents actes que la Citoyen Jacques Julien augros et Francis  
Nasse ont signé avec moi et que la Citoyen Genevieve Genevieve  
Nasse ont signé avec moi

Moussier et au quel Dresse  
Forme Nasse

Gachets  
L'annuaire  
Moussier  
officier public

## Enfants de l'An V à Créteil

Dans le registre des naissances de l'an V de Créteil, du 4 vendémiaire au 29 fructidor, l'officier de l'état civil (l'agent municipal Jeandier) a inscrit en marge de 53 des 55 actes qui y figurent une des mentions suivantes :

- nourri par la mère ;
- nourri par une étrangère ;
- porté à l'hospice des enfants trouvés à Paris.

Ces mentions ne figurent ni en l'an IV, ni en l'an VI. Ni dans les communes de Maisons-Alfort, Noisieu et Mandres (Les autres localités n'ont pas été examinées). Aucune explication n'est fournie quant à la présence de ces mentions ni au début du registre, ni à la fin.

Pendant toute la durée de la Révolution, de nombreux textes ont été publiés et des décrets ont été pris pour venir en aide aux "enfants, aux vieillards et aux indigents". Tel, entre autres, celui du 28 juin 1793 : ...

*§ II. Secours à donner aux enfants abandonnés. 1. - La Nation se charge de l'éducation physique et morale des enfants connus sous le nom d'enfants abandonnés.*

*2.- Ces enfants seront désormais désignés sous la dénomination d'orphelins. (...).*

*4.- Toute fille qui déclarera vouloir allaiter elle-même l'enfant dont elle sera enceinte, et qui aura besoin des secours\* de la Nation aura droit des les réclamer. (...).*

*\*Allocation pour frais de couches, 18 livres et pour la layette 12 livres aux mères-nourrices (art. 28).*

Ce texte et beaucoup d'autres, pleins de bonne volonté, n'ont pu être respectés en raison principalement du manque d'argent dans les caisses des institutions spécialisées.

Voici donc la liste de ces 55 enfants :

X = marié ; # = hors mariage

- 4 vendémiaire : Louis **Louvet**, de Bernard, berger X Reine (**Babiet**) ..... mère  
6 vendémiaire : François Stanislas, de ? # de Marie Louise **Rousselet** ..... enfants trouvés  
7 vendémiaire : Jeanne **Viet**, de Jacques, journalier X Marie Charlotte (**Juvet**)..... mère  
8 vendémiaire : Alphonse **Baticle**, de Jean, cultivateur X Jeanne **Vaudier** ..... étrangère  
13 vendém. : François **Pluet**, de Barthélémy, cultiv. X Marie **Besnard** ..... étrangère  
3 frimaire : Marie Louise, de ? # Elisabeth **Philippe** ..... enfants trouvés  
20 frimaire : Françoise **Menant**, de Jean, vigneron, X Geneviève **Léonard** ..... mère  
16 nivôse : Louise **Quétif**, de Jean Michel **Guillochin**, journalier X Jeanne Marguerite **Quétif** ..... mère  
29 nivôse : Louis **Lefevre**, de Louis, perruquier X Catherine **Belair** ..... mère  
2 pluviôse : Louis **Meigneux**, de Jean-Louis X Marie-Cath. **Catelin** ..... étrangère  
10 pluviôse : Louis **Pépin**, de Pierre, journalier X Marianne **Leroux** ..... mère  
15 pluviôse : Eugénie **Grandet**, de Jacques, rentier X Françoise **Bailly** ..... mère  
23 pluviôse : Louis **Liédet**, de Jean-Louis, voiturier X Marie-France (**Lécollant**) ..... étrangère  
24 pluviôse : Louis **Bouillon**, de Pierre, journalier X Philippine **Philippeau** ..... mère  
30 pluviôse : Jean **Masson**, de Charles, chartier X Henriette **Conversé** ..... mère  
4 ventôse : Françoise **Gaudon**, de François, journalier X Mgte **Collin** .....mère  
9 ventôse : Anne Désirée Galatée, de Louis **Le Vassor La Touche** # Marie Julie **Joly**, veuve **Ferary**, ..... étrangère  
24 ventôse : Mathieu **Buisson**, d'André, voiturier X Marie Barbe **Deroy** ..... étrangère

29 ventôse	:	Louise <b>Gauthier</b> , de Jean, scieur de pierres X M. Louise <b>Crosnier</b> ..... mère
30 ventôse	:	Pierre <b>Pravel</b> , de Claude, journalier X Louise <b>Gautier</b> ..... mère
16 germinal	:	Jean <b>Marette</b> , de Nicolas, marchand coquetier X Louise <b>Delacroix</b> ..... mère
19 germinal	:	M. Jeanne <b>Bidard</b> , de Claude, voiturier X Marianne <b>Quétif</b> ..... mère
24 germinal	:	Victoire <b>Lamy</b> , de Léger, voiturier X Geneviève <b>Brouillard</b> ..... étrangère
26 germinal	:	François <b>Voisin</b> , de Jean-Louis, jardinier X Marie- Magdeleine <b>Cordienne</b> ..... mère
28 germinal	:	Jacques <b>Bouclon</b> , de Pierre, scieur de pierres X Marie-Louise <b>Viet</b> ..... mère
6 floréal	:	Louise <b>Sébille</b> , de Louis, journalier X Marie-Louise <b>Nouvelon</b> ..... mère
7 floréal	:	Pierre Clovis <b>Deroy</b> , de Pierre, aubergiste X Marie-Claude <b>Duval</b> ..... étrangère
28 floréal	:	François <b>Viet</b> , de Charles, scieur de pierres X M.-Geneviève <b>Porcher</b> ..... mère
1er prairial	:	Louis, de François <b>Simonet</b> , demeurant à Champlitte (Haute-Saône) # Françoise <b>Guérin</b> , née à Champlitte ..... mère
9 prairial	:	Jean Antoine <b>Bouillon</b> , de Louis, journalier X Anne <b>Lerouge</b> ..... mère
25 prairial	:	Marie Louise <b>Bertrand</b> , de Pierre, journalier X M. Geneviève <b>Viet</b> ..... mère
29 prairial	:	Louise <b>Pelletier</b> , de Jean-Louis X Marianne <b>Collot</b> ..... étrangère
30 prairial	:	Marguerite <b>Duhamel</b> de feu François X Marguerite <b>Liédet</b> ..... étrangère
14 messidor	:	Catherine <b>Ducharme</b> , de Philippe, carrier X Françoise <b>Golvin</b> ..... mère
15 messidor	:	Achille <b>Poutet</b> , de Jean X Marie-Louise <b>Voisin</b> ..... mère
16 messidor	:	Marguerite <b>Voisin</b> , d'Henri, journalier, X Elisabeth <b>Sébille</b> ..... pas de mention
19 messidor	:	Pierre Marie, de Pierre <b>Bouquin</b> , journalier, X Françoise <b>Paulard</b> ..... mère
(décédé le 12 thermidor)		
21 messidor	:	Marie <b>Bouvet</b> , de Jean, vigneron, X Charlotte <b>Blondeau</b> ..... mère
28 messidor	:	Marie Louise <b>Sébille</b> , d'Antoine X Louise <b>Boist</b> ..... mère
10 thermidor	:	Marianne <b>Lorance</b> , de François, cultiv., X M. Marguerite <b>Saillenfait</b> ... étrangère
14 thermidor	:	Aimée <b>Delorme</b> , de Daniel, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, X Charlotte Louise <b>Dangereux</b> ..... étrangère
17 thermidor	:	Pierre <b>Belin</b> , de Pierre, menuisier, X Barbe Françoise <b>Viet</b> ..... mère
22 thermidor	:	Adélaïde <b>Gauniau</b> de Jacques, tailleur, X Jeanne <b>Gangnié</b> ..... mère
30 thermidor	:	Louis <b>Cretté</b> , d'Antoine, voiturier, X M. Pétronille <b>Mazé</b> ..... mère
3 fructidor	:	Charles <b>Cornu</b> , de Charles, journalier, X Marie Rose <b>Bréval</b> ..... mère (décédé 9 jours après)
4 fructidor	:	Pierrette <b>Bouillon</b> , de Jacques, vigneron, X Anne <b>Mercier</b> ..... mère
9 fructidor	:	Marie <b>Treillard</b> , de Pierre, chartier, Marie-Jeanne <b>Viet</b> ..... mère
10 fructidor	:	Odette <b>Lebrun-Duteil</b> , de Louis, négociant X Jeanne-M. <b>Dangereux</b> ..... p.d.m.
15 fructidor	:	Charlotte <b>Lorain</b> , de Christophe, journalier X Marianne <b>Lecluse</b> ..... mère
16 fructidor	:	Geneviève <b>Lamy</b> , de Jean-F., maréchal, X Thérèse <b>Villiers</b> ..... mère
20 fructidor	:	Pierre <b>Bouillon</b> , de Charles, journalier, X Jeanne <b>Bouquin</b> ..... mère
21 fructidor	:	Françoise <b>Visier</b> , de Nicolas, vigneron, X Louise <b>Brabant</b> ..... mère
23 fructidor	:	Louise <b>Albert</b> , de Charles, marchand, X Louise <b>Pépin</b> ..... mère
29 fructidor	:	Marie-Louise <b>Mazé</b> , de Pierre X Marie-Louise <b>Pépin</b> ..... mère
29 fructidor	:	Françoise <b>Lemaire</b> , de Philippe, gendarme, X Louise <b>Landry</b> ..... mère.

Sur 55 naissances, il y a eu 25 garçons et 30 filles.

Deux garçons sont morts très rapidement (3 semaines et 1 semaine).

Deux catégories d'enfants ressortent de cette liste :

Les enfants nés hors du mariage.

Les deux dont le père est inconnu sont portés à l'hospice des enfants trouvés. Il est fort probable que leur passage dans notre monde a été de courte durée :

**François-Stanislas**, est l'enfant naturel de Marie-Louise **Rousselet**, qui avait divorcé de Louis Petit le 22 ventôse de l'an III\* ;

**Marie-Louise**, est l'enfant naturel d'Elisabeth **Philippe**, elle-même fille de Jacques,

scieur de pierres, et de feue Catherine Bousselet

Les deux dont le père est connu et dénommé sont nourris par leur mère :

Louis, d'après sa mère, née à Champlitte (Haute-Saône), est issu des oeuvres de François Simonet\*\*, qui, lui, est domicilié au dit Champlitte ;

Pierre-Marie, n'a pas eu le temps de profiter de sa chance d'être reconnu par son père, Pierre Bouquin, et nourri par sa mère, puisqu'il meurt le 12 thermidor.

La cinquième enfant illégitime comble ce handicap par les conditions de sa naissance. Anne Désirée Constance Galatée a pour parents Louis René Le Vassor La Touche et Marie Julie Joly, veuve Ferary. Ils ont tous les deux traversé la période révolutionnaire avec de nombreuses et fortes tempêtes\*\*\* ; ce qui ne les a pas empêché de profiter de quelques accalmies, concrétisées par la naissance de leur fille. Anne Désirée Constance Galatée (quel beau quatuor de prénoms!), est nourrie par une nourrice, MAIS sous les yeux de la mère, ces derniers mots soulignés dans le texte par Monsieur Jeandier, agent municipal.

Pour couronner le tout, l'enfant a pour témoins de naissance, et certainement pour parrain, un des membres du conseil des Cinq-cents, Pierre Collombel, et Anne Françoise Le Joyant, veuve Lamboley qui est certainement de condition et de fortune égale à celle de son compère.

Les enfants légitimes :

Ils sont cinquante à naître sous des auspices moins précaires que les cinq autres. 35 seront nourris par leur mère et 13 par une nourrice.

La profession du père pour les 13 qui sont nourris par une étrangère sont :

3 cultivateurs ;

3 voituriers ;

1 aubergiste ;

1 journalier ;

1 ancien lieutenant-colonel d'infanterie.

1 marchand coquetier ;

La profession des trois autres pères n'est pas indiquée.

Pour les 35 enfants nourris par la mère, les professions paternelles se répartissent comme suit :

14 journaliers ;

4 vigneron ;

3 scieurs de pierres

2 voituriers ;

1 berger, 1 perruquier, 1 routier, 1 carrier, 1 jardinier, 1 menuisier, 1 tailleur, 1 maréchal, 1 marchand et 1 gendarme.

Deux pères n'ont pas déclaré leur profession.

Deux actes de naissance ne sont pas renseignés, ceux de Marguerite Voisin et d'Odette Lebrun-Duteil.

\* précision donnée dans l'acte.

\*\* Champlitte n'est pas loin du village de Saint-Ciergues, le long de la nationale 19, qui avait déjà fourni un enfant illégitime à la commune de Santeny (cf Mnémé n° 6).

\*\*\* Cf La Révolution française dans le Val-de-Marne -Clío 94 - sous la direction de Michel Balard et Alain Croix, page 140 et 143.

